

Club Nautique de Port-Miou

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 6 mars 2011

L'assemblée Générale réunie à la Maison de L'Europe et de la Vie Associative de Cassis le 6 mars 2011 commence à 10H.

76 sociétaires de droits, 7 participants copropriétaires et 3 participants sont présent ou représentés, soit un total de 86 membres sur 159. Le quorum (1/6e des membres minimum) étant atteint, le président ouvre l'assemblée.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'A.G DU 7 MARS 2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) RAPPORT MORAL par Marc Lhuillier

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois en 2010 : le 6 février, le 27 mars, le 17 avril, le 26 juin, le 11 septembre, et le 4 décembre. L'année 2010 a été particulièrement riche et animée par les résultats suivants :

- Tous les clubs de la calanque adhèrent de nouveau à l'UNPMC. Le retour de l'YCCC, ainsi que l'adhésion du nouveau club PMP, permet à l'Union Nautique de Port-Miou et des Calanques de parler au nom de l'ensemble des possesseurs d'AOT de Port-Miou et de défendre ainsi au mieux nos intérêts. Cet objectif était prioritaire pour moi, il est maintenant atteint. L'UNPMC tiendra un stand au salon nautique de La Ciotat, tous les clubs ont travaillé ensemble à la préparation de ce projet et tous les clubs seront présents au salon sur ce stand.
- L'avant projet de charte du Parc national des Calanques situe clairement la calanque de Port-Miou en zone d'adhésion et en aire maritime adjacente. C'est une décision que nous attendions, pour laquelle nous avons œuvré, non seulement le CNPM, mais aussi l'UNPMC, l'YCCC, PMP, l'UPPM et la mairie de Cassis. L'ensemble des clubs ont parlé d'une seule voix, se sont prononcés contre le cœur de parc pour la calanque de Port-Miou, ont soutenu la mairie dans sa demande de sortir la calanque du cœur de parc, et ont remis au goût du jour le fameux proverbe : l'union fait la force. C'est pourquoi nous devons continuer à rester unis et c'est pourquoi chaque possesseur d'A.O.T doit adhérer à un club et à l'Union Nautique.

- Le nettoyage de la calanque et en particulier du chantier Gonfard a mobilisé 50 plongeurs et 100 fantassins en provenance de tous les clubs. Repas convivial pris en commun.
- Le cinquantenaire du CNPM fêté à L'Oustau Calendal a été une réussite avec une sortie en mer pour 50 touristes, puis la soirée avec 195 personnes présentes, la remise d'un CD photos à chaque participant, et la réalisation d'un film visible sur Youtube à l'adresse suivante : http://www.youtube.com/watch?v=N8OJ0I_VV6U
- Notre livre Passion calanque a été édité et a reçu un bel accueil : 130 exemplaires ont été donnés. Les sociétaires qui n'ont pas retiré le leur, peuvent le faire aujourd'hui. 450 exemplaires ont été vendus.
- Un congélateur est mis à disposition de tous sur le côté du Club House ; chacun peut y mettre une bouteille d'eau à congeler et l'équipe de la capitainerie approvisionne en glaçons sur demande lorsque leur activité leur en laisse le temps.
- L'arbitrage de la régates Pro Yachting Race a rapporté 1200 € au club. L'équipe d'arbitres du CNPM se charge dorénavant de l'arbitrage de nos régates.
- Le Club a fait l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour la prise des licences FFV et l'établissement des résultats de régates. Un abonnement Internet a été pris et chacun peut accéder à Internet depuis la calanque en connectant son ordinateur personnel.
- Un « plaidoyer pour le club » et un projet sportif pour 2011 a été soumis à la mairie. Les réunions de concertations portuaires ont été reconduites.

Le président termine par les remerciements d'usage à ceux qui se dévouent pour leur club. Bravo et merci à tous.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

3°) RAPPORT ADMINISTRATIF par Françoise Forge

Le rapport administratif de l'année dernière faisait état de 154 membres. J'ai le plaisir de vous annoncer que notre club compte en 2009 159 membres. Le CNPM est donc toujours en bonne forme, et maintient un bon niveau d'adhérents.

L'ensemble du conseil d'administration est vraiment très heureux de pouvoir présenter ces chiffres qui témoignent de votre confiance. Merci.

Le conseil d'administration comprend 15 membres :

Prénom	Nom	Fonction
Henri	Basso	Sécurité
Dominique	Beset	Entretien
David	Bossy	
Jean-Jacques	Cohen	
André	Curci	Entretien et Festivité
François	Dumon	Vice Président
Françoise	Forge	Secrétaire Général
Jean-Louis	Guerrin	Responsable régates
Christian	Laugier	Trésorier
Marc	Lhuillier	Président
Philippe	Oddou	
Eric	Ordener	Vice Président
Gérard	Plaisant	Communication FFV et ligue
Dominique	Richer	Communication Impression
Robert	Zamparo	Subventions

Et un président d'honneur : Claude Laurendeau

Un conseiller est élu pour 6 ans, il est rééligible. Le renouvellement du conseil d'administration s'opère par tiers, tous les deux ans. Le dernier renouvellement a eu lieu en 2009, il n'y aura donc pas de vote cette année.

Comme chaque année, de nombreuses manifestations et activités ont été organisées :

- Soirée à La Ciotat après la régates de La Cassidaigne
- Soirée aux Embiez après la régates de l'Amitié,
- Nettoyage de La Calanque,
- La soirée du cinquantenaire.

Parmi les actions visant à promouvoir notre club, notons aussi la vente de notre livre **Passion Calanques**. Nous saluons le dévouement de quelques membres du club qui saisissent toute occasion de manifestations locales pour présenter et vendre le livre, par exemple à l'arrivée de la course pédestre Marseille-Cassis.

Le rapport administratif est approuvé à l'unanimité.

4°) RAPPORT FINANCIER 2010 ET PREVISION 2011 par Christian Laugier

Cotisations sociétaires :

Pour l'année 2010, le nombre de sociétaires ayant acquitté leur cotisation s'élève à 126, à cela il faut ajouter 16 copropriétaires et 17 participants, pour un montant total de 7390€. La cotisation annuelle au CNPM pour les membres s'élève à 50€.

Achat de licences et activité régates :

Pour l'année 2010, le montant des achats de licences représente 5779€, directement compensé par le paiement de celle-ci de la part de chaque sociétaire ou bien de particuliers.

État de l'actif financier :

ELEMENTS	MONTANT
Compte Titres Société Générale	43 953,25€
Livret Société Générale	94,53€

Par ailleurs, Le club Nautique de Port-Miou est détenteur d'un compte courant à La Société Générale, dont le solde au 31/12/2010 s'élevait à 7516,62€.

Par conséquent, le club dispose d'avoirs financiers dont le montant total s'élève à 44 047,78€. En ce qui concerne les disponibilités situées en compte courant, celles-ci s'élèvent à 7516,62€.

Actions menées par le Club Nautique de Port-Miou

Axe sur le développement durable :

Depuis 2005, le Club Nautique de Port-Miou participe, avec ses moyens, à la protection de notre environnement, en remboursant 200€ par cuve achetée par sociétaire. Cette initiative sera reconduite en 2011. Par ailleurs, pour 2011, le CNPM remboursera à hauteur de 100€ l'acquisition d'un panneau solaire (sur présentation de la facture d'achat).

Axe sur la sécurité :

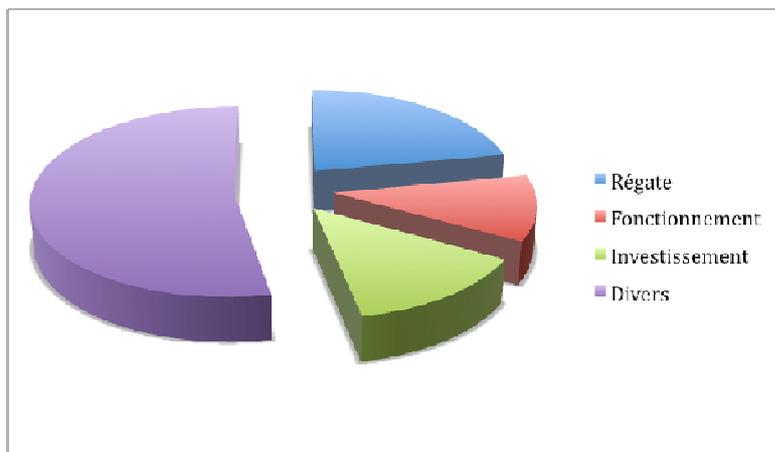
Le Club est très sensible à la cause défendue par La société Nationale de Sauvage en Mer. Pour cela, le Club effectue un don annuel de 500€ à cette association. Cette initiative sera reconduite pour l'année 2011.

Par ailleurs, le Club a fait installer Internet, et prévoit l'acquisition d'un ordinateur afin d'effectuer la prise des licences FFV annuelles et temporaires.

50 ans du CNPM :

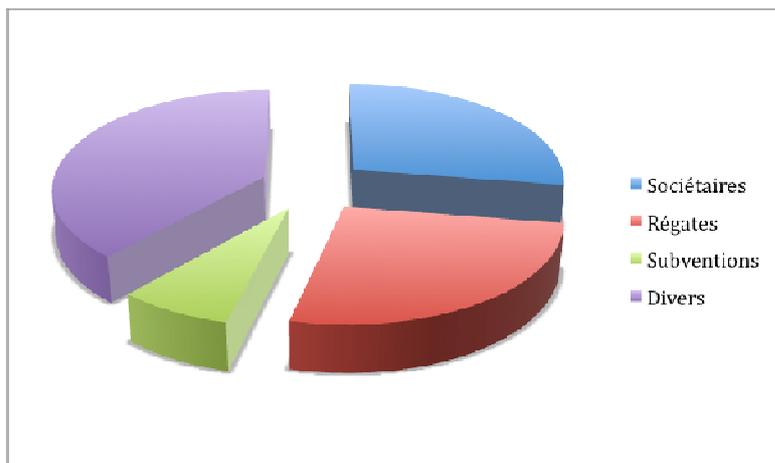
La soirée organisée par le CNPM pour fêter les 50 ans du club a généré une dépense de 11311,22€, pour une recette totale de 3160€. Cela a engendré un déficit de 8151,22€. Par ailleurs, le coût total de la publication de l'ouvrage retraçant les 50 ans du CNPM a coûté 12654,62€. À la fin de l'exercice 2010, le montant des ventes pour celui-ci était de 7032€.

Répartition des dépenses pour l'année 2010 :



L'essentiel des dépenses constituant la partie « Divers » est dû à la soirée des 50 ans du CNPM ainsi que l'ouvrage.

Répartition des recettes pour l'année 2010 :



Résultat d'exploitation 2010 et prévision 2011 :

Pour l'exercice 2010, les charges se sont élevées à 45843,59 €, les produits à 26952,50€ et le résultat d'exploitation est déficitaire de 18891,09€, alors qu'il était prévu un déficit de 20426,11€.

Pour l'exercice 2011, les charges sont prévues à 25000 €, les produits à 20700 €, pour un déficit prévu de 4300 €.

Les résultats du compte d'exploitation 2010 ainsi que le budget prévisionnel pour 2011 sont approuvés à l'unanimité.

5°) RAPPORT SPORTIF par Jean-Louis Guerrin

Les résultats sont toujours affichés au club, quelques jours après la régata, ils sont consultables sur notre site Internet. Un bon niveau de participation aux divers Challenges organisés par le club est constaté encore une fois cette année.

La coupe des SELECTION a été dominée par CRIDA (Jean-Louis Guerrin) qui a remporté les challenges d'Hiver et d'Automne ainsi que la Coupe de l'Amitié.

Saluons NOVAE (André Curci) qui a remporté le challenge de Printemps.

Le J92 "Jin Tonic" (Bernard Daurelle), un J Boat de 9.12 mètres, portant les couleurs du Club Nautique de Port Miou, et accessoirement celles de Cassis, à remporté le trophée méditerranée en IRC5 en participant à la Massilia cup, la SNIM, les 100 milles de Port Grimaud, Vé la Coupe à la Grande Motte, et le trophée SEMAC à Marseille.

Figolu (Michel De Bressy) est toujours au top en équipage mais aussi en solo.

Stéphane Corcuff (Orion - ASCEA Cadarache) informe l'assemblée que l'ASCEA organisera une régata de 20 grands Surprise sur Cassis et souhaite y associer le CNPM.

Patrick Chenin court sur Mini J et améliore ses résultats d'année en année. Le prochain challenge des Mini J aura lieu le 15 avril à Istres. Les membres du club sont invités à s'y rendre nombreux pour encourager Patrick.

Le rapport sportif est approuvé à l'unanimité

6°) RADIATIONS ET ADMISSIONS (voir rapport adm. de Françoise)

Six sociétaires ont démissionné

- Jean-Pierre ARNAL Raison non communiquée
- Jean-Claude ESPIE Décédé
- Corrine GERIN A vendu à M RONOT
- Didier PICHOT Parti à Port-Camargue
- Chantal TINEL Partie en Chine
- Jacques VARY Non paiement de la cotisation

Onze copropriétaires et participants nous ont rejoint :

- Noura BENRAAD
- Roger CAMPI
- Patrick CHENIN
- Marc FERRAND
- Pierre FOURNIER
- Nicolas GIMENEZ
- Philippe GOMOND
- Pascal PETIT
- Philippe PRAT
- Bruno RONDONI
- Hervé RONOT

7°) ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Compte tenu des avoirs financiers du club à ce jour (environ 50000€) et au rythme d'un déficit annuel de 8000€ par an, le club se retrouverait sans trésorerie en 2016. Le Président souhaite engager un programme de réduction des dépenses et propose une orientation budgétaire pour l'année 2011.

Concernant les dépenses :

- Remboursement des cuves et panneaux solaires ramené à 100€
- Réduction du coût de la soirée paëlla avec une participation financière à finaliser (aux alentours de 15€), équivalente pour tous
- Réduction des frais postaux en privilégiant les communications par Internet. Le compte-rendu de l'Assemblée Générale sera posté sur le site Internet
- Réduction de l'allocation de subvention pour les bateaux participants à des régates externes. L'allocation sera versée après présentation du compte-rendu de course documenté.

Concernant les recettes :

- Multiplication des prestations d'aide à l'organisation d'évènements (arbitrage, prise de licences, support sportif) : régates Total et Pro Yachting Race
- Achat de kayaks (maximum 10) pour la location sur les mois de juillet et août et mise à disposition aux membres du club le reste de l'année

La proposition d'achat de kayaks est débattue par l'assemblée. Les principaux points de la discussion ainsi que les réponses aux questions posées sont rapportés ci-dessous :

- Si le club ne le fait pas, d'autres le feront
- L'activité commerciale est autorisée à condition que les bénéfices ne dépassent pas 60000 € ; Il n'y a pas besoin d'AOT
- La personne morale seule responsable est le Président du club
- L'activité semble devoir être encadrée par un moniteur
- La prolifération des kayaks est mal perçue par le GIP et la Mairie de Cassis
- Le CNPM doit privilégier les activités « voile »
- Une activité kayak avait été proposée auparavant aux membres du club sans succès

Christian Laugier demande que la proposition d'achat de kayaks soit votée à bulletin secret. Seuls les sociétaires votent dans ce cas.

La première partie de l'orientation budgétaire est approuvée à l'unanimité

La proposition d'acquisition de kayaks est votée à bulletins secrets et rejetée

74 votants : 45 voix contre, 7 abstentions, 22 voix pour

8°) INTERVENTION DE L'EQUIPE MUNICIPALE

Nous avons l'honneur d'accueillir :

- Madame Danielle Milon Maire de Cassis
- Monsieur Michel Mortelette Adjoint Jeunesse et sport
- Monsieur Bernard Giraud Conseiller Vie et animation maritimes
- Monsieur Marc De Caneva Conseiller Environnement, littoral
- Monsieur Michel Burte Directeur du port

Madame Le Maire annonce que la Mairie accueille favorablement le projet sportif présenté par le CNPM, Monsieur Giraud discutera des détails de ce soutien très prochainement.

Concernant le Parc National, la décision de placer Port-Miou en zone d'adhésion et non en cœur de Parc, est une bonne nouvelle qui va dans le sens que la Mairie a toujours soutenu conformément aux souhaits des Cassidens et des clubs de Port-Miou. Cependant, la décision sur le parc n'est pas définitive, l'enquête publique devrait avoir lieu en fin d'été 2011.

Monsieur Mortelette intervient pour exprimer la volonté de la Mairie de se tourner d'avantage vers les activités nautiques et soutenir les projets sportifs du CNPM.

Monsieur Giraud rappelle les actions menées actuellement à Port-Miou, notamment la rénovation des pontons et l'installation de sanitaires côté château pour l'automne 2011.

9°) Questions diverses

Profitant de la présence de l'équipe Municipale, les questions suivantes sont posées :

- Tirage à terre à Port-Miou pour des raisons de sécurité : Il n'y a pas d'avancée, la zone de l'ancien chantier d'André Da Freitas est maintenue dans cette éventualité.
- Accessibilité aux personnes handicapées : Madame Milon charge Monsieur Burte de ce point pour envisager les possibilités. L'approbation de l'état est nécessaire, rien ne peut être fait tant que la décision sur la mise en place du Parc National n'est pas prise. L'élargissement des pontons devrait permettre une meilleure accessibilité et l'aménagement d'accès pour les handicapés est en discussion avec l'ONF.

Le président remercie chaleureusement les membres présents pour leur participation active et leur attachement au CNPM et leur donne rendez-vous devant le verre de l'amitié pour poursuivre les discussions.

Le Président
M. Lhuillier

Le Secrétaire Général
F. Forge